



L'eau minérale naturelle :

Un produit naturel et protégé,
une industrie responsable,
un emballage recyclable,

INTRODUCTION

1. L'EAU MINÉRALE NATURELLE

1.1. L'eau minérale naturelle est un trésor de la nature, qui est exploité avec respect par une industrie responsable

1.1.1. L'eau minérale naturelle se définit avant tout par sa pureté originelle et la stabilité de sa composition

1.1.2. L'eau minérale naturelle est un produit précieux et fragile, qu'il faut protéger de l'amont à l'aval, depuis sa zone d'infiltration jusqu'à sa mise en bouteille

1.2. L'exploitation des sources d'eaux minérales naturelles est un facteur de développement économique local dans des zones qui sont souvent isolées

1.2.1. L'exploitation des sources procure des revenus importants aux communes sur lesquelles elles sont situées

1.2.2. L'industrie des eaux minérales naturelles génère de nombreux emplois non dé-localisables dans des zones souvent isolées

1.3. L'eau minérale naturelle est appréciée pour ses qualités spécifiques

1.3.1. Le succès de l'eau minérale naturelle est lié à la découverte de ses propriétés bénéfiques pour la santé

1.3.2. La diversité des eaux minérales naturelles permet au consommateur de choisir son eau en fonction de ses besoins et de ses goûts

1.3.3. Les Français sont parmi les plus grands consommateurs d'eau minérale naturelle en Europe et dans le monde

1.3.4. L'eau minérale naturelle reste la meilleure façon de s'hydrater et a donc un rôle social majeur à jouer pour lutter contre le développement de l'obésité.

1.4. L'eau minérale naturelle est un fleuron de l'industrie française qui exporte une image d'excellence dans le reste du monde

2. LA BOUTEILLE

2.1. La bouteille remplit des fonctions essentielles de sécurité, de praticité et d'information

2.1.1. La bouteille préserve l'intégrité de l'eau qui est un produit fragile

2.1.2. La bouteille apporte de la praticité au consommateur

2.1.3. La bouteille est un support d'information

2.2. La bouteille a évolué au fil des ans, pour limiter à la source son impact sur l'environnement

2.2.1. L'histoire de la bouteille : du verre au PET

2.2.2. Le passage au PET a permis d'abaisser considérablement le poids de la bouteille

2.2.3. Du fait de l'utilisation de la bouteille en PET, les quantités de déchets d'emballages évoluent moins vite que la consommation d'eau en bouteille

2.2.4. La bouteille en PET est entièrement recyclable et valorisable

2.2.5. Contrairement aux idées reçues, la bouteille en PET est au moins aussi écologique que la bouteille en verre

2.3. L'impact environnemental de la bouteille en fin de vie est minimisé

2.3.1. Les bouteilles en plastique ne représentent que 0,03 % de la production totale des déchets et 0,8% des déchets ménagers

2.3.2. Les embouteilleurs sont à l'origine de la création d'Eco-Emballages, qui assure la collecte et le tri des bouteilles plastique, et qui sensibilise la population au geste de tri

2.3.3. Plus d'une bouteille sur deux est recyclée : c'est grâce aux bouteilles que la France atteint l'objectif européen de recyclage des matières plastique

2.3.4. La bouteille est la matière première d'une filière dynamique de recyclage du plastique

2.4. Des marges de progrès peuvent encore être trouvées

2.4.1. *Les industriels poursuivent leurs recherches pour optimiser les caractéristiques environnementales de la bouteille dès sa conception*

- *Développement de l'utilisation du PET recyclé (R-PET) dans la fabrication des bouteilles neuves*
- *Poursuite des recherches sur les biomatériaux malgré les interrogations qu'ils suscitent*
- *Optimisation de la démarche d'éco-conception des bouteilles*

2.4.2. *Il est nécessaire d'augmenter le taux de collecte en renforçant l'incitation au geste de tri*

- *Renforcer la sensibilisation au geste de tri en collaboration avec Eco-Emballages*
- *Sensibiliser le consommateur par une information sur la bouteille*

CONCLUSION

INTRODUCTION

L'immense intérêt suscité en France par le processus de négociation du « Grenelle de l'Environnement » lancé au lendemain de l'élection présidentielle, est le signe que la protection de l'environnement est au cœur des préoccupations de chacun.

Au cours de ce grand mouvement de concertation, les parties prenantes ont fait de nombreuses propositions, et les citoyens ont exprimé leurs attentes de solutions créatives et ambitieuses permettant de maîtriser l'impact des activités de production et de consommation sur un milieu naturel dont ils constatent la dégradation.

Cette dynamique a conduit les membres de la Chambre syndicale des eaux minérales à mieux faire connaître la spécificité de leur produit et de leur métier, étroitement liée à la protection de la ressource et du milieu naturel.

Ils ont souhaité rappeler que l'industrie des eaux minérales naturelles, secteur phare de l'économie française, génère non seulement de l'activité dans des régions souvent isolées, mais véhicule de surcroît une image d'excellence de la France à l'étranger.

Ce Livre blanc est aussi l'occasion d'intervenir dans l'un des débats du Grenelle : celui relatif aux emballages qui pose, à travers lui, la question des eaux embouteillées.

La bouteille d'eau en particulier focalise les critiques. Pourtant sa production ne représente que 0,03% de la production totale des déchets en France et 0,8% des déchets ménagers. Qu'elle soit en verre ou en plastique, la bouteille d'eau est toujours recyclable et de tous les emballages, aujourd'hui l'un des mieux recyclés.

Elle a fait l'objet ces dernières années d'initiatives innovantes destinées à limiter son impact sur l'environnement. Rétrospectivement, les minéraliers apparaissent bel et bien comme des précurseurs dans le domaine de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Aujourd'hui, loin de s'arrêter en chemin, la profession souhaite apporter sa contribution à la relance de la politique de traitement des déchets décidée à l'issue du processus de négociation du « Grenelle de l'Environnement ». Toujours soucieux d'associer leur activité au respect de l'environnement, les membres de la Chambre Syndicale des Eaux Minérales indiquent clairement leurs engagements en faveur de l'amélioration du traitement de leurs emballages.

- 1 -

L'EAU MINERALE

NATURELLE

1.1. L'EAU MINÉRALE NATURELLE EST UN TRÉSOR DE LA NATURE QUI EST EXPLOITÉ AVEC RESPECT PAR UNE INDUSTRIE RESPONSABLE

1.1.1. *L'eau minérale naturelle se définit avant tout par sa pureté originelle et la stabilité de sa composition*

- **L'EAU MINÉRALE NATURELLE EST PURE À LA SOURCE**

Une eau minérale naturelle ne peut être que d'origine souterraine, et s'être constituée à l'abri de tout risque de pollution. Microbiologiquement saine dès l'origine, elle n'est perturbée par aucune contamination d'origine humaine. La principale caractéristique de l'eau minérale naturelle réside dans sa pureté originelle¹.

Les eaux minérales naturelles ont une composition physico-chimique stable qui peut leur permettre de se voir reconnaître des propriétés favorables à la santé humaine.

- **ELLE SE DISTINGUE AINSI DE L'EAU D'ADDUCTION**

Les eaux d'adduction peuvent être constituées d'eaux de surface telles que lacs, rivières, retenues, etc. Mais elles peuvent aussi être souterraines (forages ou émergence naturelle), ou d'un mélange des deux origines.

Avant d'emprunter le réseau d'adduction et de parvenir jusqu'au robinet du consommateur, les eaux de distribution publique sont majoritairement traitées pour pouvoir répondre aux différents paramètres qui définissent les normes de potabilité définies spécifiquement pour l'eau d'adduction².

Ces traitements chimiques et/ou microbiologiques permettent de garantir une eau sécuritaire répondant aux normes de santé publique. Ils n'interdisent pas la présence de résidus de désinfection (goût, odeur, etc.) ou d'autres molécules à l'état de trace qui, de ce fait la distingue fondamentalement d'une eau minérale naturelle se caractérisant par sa pureté originelle.

- **ELLE SE DIFFÉRENCIE DE L'EAU DE SOURCE PAR LA STABILITÉ DE SA COMPOSITION MINÉRALE**

Comme les eaux minérales naturelles, les eaux de source sont exclusivement d'origine souterraine, microbiologiquement saines, préservées de la pollution d'origine humaine, et aptes à la consommation humaine sans traitement ni adjonction. Cependant, leur composition n'est pas systématiquement stable. Ainsi, à la différence des eaux minérales naturelles destinées à des utilisations thermales, elles ne présentent pas de bénéfices thérapeutiques.

¹ Directive européenne 80/777/CEE amendée par la Directive 96/70/CE et la Directive 2003/40 du 16 mai 2003

² Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, normes de potabilité s'appliquant aux eaux d'adduction et de source

Par ailleurs, leur nom commercial n'est souvent pas spécifique à une source. Tout en restant conforme aux règles de l'étiquetage, une même marque peut désigner plusieurs sources et donc avoir des compositions minérales différentes³.

1.1.2. L'eau minérale naturelle est un produit précieux et fragile qu'il faut protéger de l'amont à l'aval, depuis sa zone d'infiltration jusqu'à sa mise en bouteille

- **LE CYCLE DE L'EAU EST RESPECTÉ : LES SOURCES SONT EXPLOITÉES DE FAÇON DURABLE**

L'eau minérale naturelle est une ressource renouvelable dont la pérennité nécessite une gestion rigoureuse. Les minéraliers respectent leurs sources, ils sont attentifs à préserver la qualité et la pureté de l'eau, et à protéger l'équilibre des écosystèmes locaux. Ce soin est d'autant plus important que l'eau minérale naturelle est un produit du « terroir » qui fait partie de l'identité territoriale et s'inscrit dans l'histoire de la région depuis parfois plusieurs centaines d'années.

Le cycle de l'eau est respecté, la mesure des paramètres hydrodynamiques du gisement (niveau piézométrique⁴, débits) permet de surveiller l'évolution du gisement et d'adapter la production aux fluctuations naturelles du cycle hydrologique.

L'exploitation d'une source minérale naturelle se fait dans le respect de la nature. Il n'est pas prélevé plus que ce qu'est capable de fournir le système hydrominéral.

L'eau minérale naturelle est un produit exceptionnel et rare dont les industriels optimisent l'exploitation. Il n'est pas rare d'observer des rendements d'utilisation de l'eau minérale très élevés, dépassant les 95%⁵. A titre de comparaison, le rendement d'utilisation de l'eau potable varie de 40 à 80%⁶.

Le consommateur participe à sa façon à la protection de ce bien précieux qu'est l'eau minérale naturelle, en le la gaspillant pas. L'eau distribuée au robinet, dont seul 1% est effectivement bu, ne fait pas l'objet de la même attention.

- **LES EAUX MINÉRALES NATURELLES DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉES DE TOUTE AGRESSION EXTÉRIEURE**

Les eaux minérales naturelles sont déjà préservées naturellement, mais elles doivent encore être protégées contre tout abus risquant de la polluer, et ceci dès l'infiltration de l'eau dans le sol.

³ Académie Nationale de Médecine, Rapport sur la place des eaux minérales dans l'alimentation, par Patrice Queneau et Jacques Hubert, adopté le 14 novembre 2006. L'eau de source Cristaline par exemple provient de plus d'une vingtaine de sources réparties dans toute la France.

⁴ [hydraulique] Niveau piézométrique: en un point d'un milieu poreux, niveau supérieur de la colonne liquide statique qui équilibre la pression hydrostatique en ce point.

⁵ Pour 1L embouteillé, il est consommé 1,05L.

⁶ Pour 1L prélevé, il peut être consommé jusqu'à 2L d'eau.

L'impluvium est la zone identifiée d'infiltration de l'eau météorique (pluie, neige, etc.) qui alimente l'aquifère donnant naissance à l'eau minérale. La surface d'un impluvium peut couvrir plusieurs milliers d'hectares. Le temps de circulation de la goutte d'eau à travers le gisement hydrominéral dépasse fréquemment plusieurs dizaines d'années et permet à l'eau de s'enrichir en minéraux. L'impluvium est la zone privilégiée par les minéraliers pour la conduite des politiques de protection en collaboration avec les acteurs locaux (communes, agriculteurs, habitants, etc.) pour prévenir tout risque de contamination de la ressource.

Les minéraliers peuvent s'appuyer sur une réglementation spécifique à l'eau minérale naturelle pour instaurer un périmètre de protection étendu. Ce périmètre de protection est basé sur la déclaration d'intérêt public (DIP) des différentes émergences et obtenue auprès des autorités compétentes (Ministère de la Santé, Conseil Général des Mines, et Académie de Médecine). Cette DIP fait l'objet d'un arrêté ministériel délivré après avis du Conseil d'Etat. A l'intérieur de ce périmètre, les activités humaines sont réglementées voire interdites. Ceci permet par exemple d'éviter la réalisation de travaux souterrains dommageables (forages, constructions, etc.) ou de contrôler des activités à risque (les installations classées pour l'environnement sont soumises à autorisation).

Dans certaines conditions de faisabilité, les embouteilleurs peuvent acquérir tout ou partie des terrains situés dans la zone de l'impluvium.

Des actions en partenariat, initiées et financées en partie par les minéraliers, rassemblent les différents acteurs locaux (communes, agriculteurs, autorités, etc.) afin de promouvoir une gestion durable des activités anthropiques et des écosystèmes.

- Auprès des agriculteurs, des activités non polluantes peuvent être promues concernant l'utilisation des phytosanitaires, des fumiers et des lisiers, ou encore la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

- Auprès des communes, l'accent est mis sur les risques de pollutions ponctuelles liées aux réseaux d'assainissement défectueux ou à la modification du cycle hydrologique résultant de l'évolution démographique et de l'urbanisation.

La protection partenariale de la ressource, peut prendre des formes diverses :

L'Association pour la Protection de l'impluvium de l'Eau Minérale d'Evian (APIEME)

Pour préserver durablement la pureté et la qualité de l'eau minérale naturelle Evian, a été créée en 1992 l'Association de Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian (APIEME). La mission de cette association est de définir et de financer les aménagements et les pratiques jugées utiles au développement harmonieux du Plateau de Gavot afin de léguer aux générations futures un site et une eau de qualité tels qu'ils existent actuellement. L'APIEME compte pour membres les 9 communes du Pays de Gavot, les communes bénéficiant d'émergences situées en bordure du Lac Léman.

L'Association met en œuvre deux types d'action :

- Le premier vise la protection et l'amélioration de l'environnement, intégrant l'aménagement territorial des communes, une urbanisation raisonnée, la préservation et la réhabilitation des zones humides, la gestion des risques inhérents à la population et à l'activité humaine.

Parmi les exemples de réalisations dans ce domaine, on peut citer l'amélioration des réseaux (extension du réseau d'assainissement et création d'une station de traitement des eaux usées, le soutien à l'entretien des chemins et des ruisseaux du Plateau de Gavot, des opérations de sensibilisation de la population locale à un code de bonnes pratiques en matière de jardinage (limitation des pesticides) et de gestion des déchets, gestion des zones humides.

- Le deuxième type d'action consiste en un accompagnement des agriculteurs en faveur dans la mise en œuvre de pratiques innovantes et plus respectueuses de l'environnement. Ce partenariat a permis de mettre en place une Charte de bonnes pratiques agricoles, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le Syndicat d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), l'utilisation d'alternatives naturelles aux produits phytosanitaires et le recours à des méthodes de fertilisation équilibrées et contrôlées. Il a permis également d'instaurer des pratiques d'élevage préservant les sols et la ressource en eau par la mise aux normes des bâtiments d'élevage, la valorisation simultanée d'un élevage extensif et d'une filière « valorisation du lait », et le soutien aux zones d'AOC Reblochon et Abondance. Aujourd'hui cette politique prend également la forme d'un accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des techniques de compostage des fumiers et de méthanisation des lisiers.

Née de différentes actions de sensibilisation des acteurs locaux, l'action de préservation de la ressource en eau initiée par DANONE s'est imposée au fil des ans comme une véritable stratégie de développement et d'aménagement durables dans ses différentes composantes environnementale, sociale et économique, soutenue par la réelle implication et la volonté politique des décideurs locaux.

Ces différentes actions ont permis de sécuriser et d'entretenir un réseau de 70 zones humides sur le plateau de Gavot. Ces milieux uniques et fragiles concentrent une richesse biologique exceptionnelle. Le tiers des espèces végétales menacées est strictement lié à ces zones et la moitié des oiseaux présents sur le territoire dépendent de ces milieux. A Evian, un technicien de tourbière est spécialement chargé de la gestion de ces zones humides et anime des sessions pédagogiques sur le terrain auprès des écoles mais aussi de populations adultes⁷.

Agrivair, une filiale du Groupe Nestlé Waters France spécialisée dans le conseil agricole

En 1992, Nestlé Waters crée Agrivair pour protéger les sources de Vittel et Contrex de tout risque de pollution agricole, urbaine et industrielle. Son objectif est de préserver l'équilibre de l'écosystème du bassin hydrogéologique de Vittel - Contrex pour garantir la pérennité de la qualité des eaux. Dans ce cadre, Agrivair accompagne les acteurs locaux en leur proposant un cahier des charges visant une gestion raisonnée de l'écosystème. Celui-ci cible notamment la suppression totale de produits phytosanitaires et l'obtention d'un taux de nitrate dans le sol inférieur à 10 mg au niveau subracinaire (pour une tolérance légale de 50 mg). En contrepartie, les exploitants locaux profitent de l'assistance technique et scientifique quotidienne d'Agrivair ainsi que de la fourniture gratuite de certains services comme la fabrication de compost ou sa meilleure répartition sur les terrains. Afin d'améliorer les rendements, d'autres méthodes et types de cultures ont été encouragés, par exemple celle de la luzerne en remplacement du maïs, fort consommateur d'eau et de pesticides. De même, la société a introduit des coccinelles dans les roseraies des parcs pour combattre ainsi la prolifération excessive de pucerons. Un accompagnement est aussi réalisé pour les agriculteurs, les communes et les autres acteurs locaux (municipalités, gestionnaires de parcs, de terrains de sport, industriels...) par des subventions pour la construction et/ou la mise aux normes de bâtiments d'élevage, de coopératives laitières, etc. Les activités d'Agrivair s'étendent aussi à la gestion de la forêt, des parcs thermaux et des terrains de golf autour des sources de Vittel et Contrex. Agrivair a également développé une technique de désherbage thermique pour les allées, les parkings et les voies ferrées.

La mise en œuvre de ces pratiques permet aujourd'hui que respectivement 92 et 70% du périmètre de l'impluvium des sources de Vittel et Contrexville bénéficient de cette protection⁸.

La mise en œuvre de ce projet n'a été possible qu'au prix d'une démarche de concertation avec tous les acteurs locaux, et ce depuis les études préliminaires. Avec Agrivair, c'est un modèle d'économie agricole et rurale nouveau qui s'est imposé, fondé sur les principes du développement durable.

⁷ DANONE EAUX France

⁸ NESTLE WATERS France

- **LE PROCESSUS D'EMBOUEILLAGE DE L'EAU MINÉRALE NATURELLE EST TOTALEMENT SÉCURISÉ**

Extraite de son gisement hydrominéral, l'eau minérale naturelle ne doit pas être exposée à des risques susceptibles de dégrader sa qualité originelle. Ceci implique une mise en bouteille sur la zone d'émergence, obéissant aux règles fondamentales d'hygiène de la profession.

L'eau est d'abord puisée en profondeur⁹ grâce à des équipements adéquats et parfaitement protégés (forages, puits, etc.). Elle n'entre jamais en contact direct avec l'air ambiant. Elle est acheminée via des canalisations, le plus souvent en acier inoxydable, vers le site d'embouteillage.

Les bouteilles¹⁰, qui ont vocation à protéger la pureté et l'intégrité de l'eau jusqu'à sa consommation par le consommateur, sont produites sur place.

- **LE CONTRÔLE QUALITÉ EST D'UNE RIGUEUR EXTRÊME**

La surveillance de la qualité de l'eau s'effectue par le biais de contrôles physico-chimiques et microbiologiques. Elle vise à vérifier la stabilité de la composition minérale et à s'assurer qu'aucune pollution accidentelle n'est survenue. La réglementation prescrit une dizaine de contrôles par jour. Les embouteilleurs en effectuent jusqu'à plusieurs centaines, de l'émergence jusqu'au produit fini pour assurer au consommateur une qualité optimale. L'eau minérale naturelle est l'un des produits les plus contrôlés de l'industrie agroalimentaire.

Tous les deux mois, les autorités publiques de contrôle réalisent leurs propres analyses indépendantes, dans des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

La préfecture et les services compétents de l'Etat ont en charge le suivi qualitatif et quantitatif des sources d'eau minérale depuis la réalisation du captage, jusqu'aux contrôles des paramètres hydrodynamiques, hydrochimiques et microbiologiques.

⁹ Profondeur variable selon les sources, d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres.

¹⁰ En PET : Polyéthylène téréphtalate

1.2. L'EXPLOITATION DES SOURCES D'EAUX MINÉRALES NATURELLES EST UN FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS DES ZONES QUI SONT SOUVENT ISOLÉES

1.2.1. *L'exploitation des sources procure des revenus importants aux communes sur lesquelles elles sont situées*

L'exploitation des sources contribue très largement au budget des municipalités où se trouvent les émergences.

- Les communes perçoivent auprès des entreprises implantées sur leur territoire une taxe professionnelle, dont elles votent elles-mêmes le tarif. Par exemple, les revenus que la commune de Volvic perçoit au seul titre de la taxe professionnelle représentent près des deux tiers de ses recettes, cela grâce à l'exploitation par le Groupe DANONE de l'eau minérale naturelle de Volvic¹¹.
- Les communes perçoivent également une surtaxe sur les eaux minérales naturelles définie aux articles 1582 et 1698 A du Code général des impôts. Elles en fixent les tarifs dans la limite du plafond prévu par la loi, en fonction des volumes d'eau embouteillés. Le produit de cette surtaxe pour la commune peut atteindre plusieurs millions d'euros.
- Enfin, les communes peuvent percevoir auprès des embouteilleurs une redevance conventionnelle découlant d'une relation contractuelle avec ces derniers, au titre d'un bail par exemple.

En 2006, les versements effectués par les groupes NESTLE WATERS France¹², DANONE EAUX France¹³ et SAINT-AMAND¹⁴ aux communes dans lesquelles ils exploitent des sources d'eau minérale, ont représenté un total de plus de 60 millions d'euros.

¹¹ 64,4%, Ville de Volvic, Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2001.

¹² Abatilles, Contrex, Perrier, Plancoët, Quézac, Vittel.

¹³ Arvie, Badoit, Evian, La Salvetat, Volvic.

¹⁴ Saint-Amand, Saint-Antonin.

1.2.2. L'industrie des eaux minérales naturelles génère de nombreux emplois non dé-localisables dans des zones souvent isolées

En France, le nombre d'emplois directs générés par l'industrie des eaux en bouteille est estimé à 10.000 personnes¹⁵. Le nombre d'emplois indirects, sans considérer l'activité thermique, est très important, évalué à plus de 30.000¹⁶. La plupart de ces emplois sont non dé-localisables, car attachés aux sources. Ils participent du dynamisme de régions souvent isolées.

Les emplois générés en France par le secteur des eaux minérales naturelles

Source: CSEM - Bilan social 2006

Sites de production	Nombre d'emplois salariés des eaux minérales
Abatilles (Arcachon, Gironde)	22
Arvie (Ardes-sur-Couzes, Puy-de-Dôme)	20
Badoit (Saint-Galmier, Loire)	203
Evian (Evian-les-Bains, Haute-Savoie)	1772
La Salvetat (La Salvetat-sur-Agout, Hérault)	31
Volvic (Volvic, Puy-de-Dôme)	868
Perrier (Vergèze, Gard)	1150
Plancoët (Plancoët, Côtes-d'Armor)	37
Quézac (Ispagnac, Lozère)	57
Vittel-Contrex-Hépar (Vittel, Vosges)	1600
Thonon (Thonon-les-Bains, haute-Savoie)	50
La Vernière (Lamalou-les-Bains, Hérault)	15
Vichy Saint-Yorre - Vichy Célestins - Chateldon (Allier)	203
Saint Amand (Saint-Amand-les-Bains, Nord)	164
Le Vernet (Lelevade, Ardèche)	8
Ogeu (Ogeu-les-Bains, Pyrénées-Atlantiques)	69
Sail-les-Bains (Sail-les-Bains, Loire)	7
Soultzmat (Soultzmat, Haut-Rhin)	29
Wattwiller (Wattwiller, Haut-Rhin)	52

Dans certaines régions isolées en effet, l'exploitation d'une source constitue parfois la seule activité industrielle, et ces emplois sont essentiels au maintien des structures et des services collectifs.

¹⁵ Panorama des industries agroalimentaires, Edition 2006, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

¹⁶ L'enjeu économique des eaux minérales, Extrait de la lettre trimestrielle Energies et matières premières n°10. 4^{ème} trimestre 1999.

¹⁴ L'enjeu économique des eaux minérales, Extrait de la lettre trimestrielle Energies et matières premières n°10. 4^{ème} trimestre 1999

A Volvic par exemple, les deux usines d'embouteillage emploient 700 salariés pour une commune qui, en regroupant plusieurs bourgs et lieux-dits, compte un peu plus de 4.000 habitants. Il en est de même pour la commune de Vergèze qui compte 3.700 habitants et où Perrier emploie 1.150 personnes.

L'industrie de l'embouteillage n'a pas rompu ses liens avec le thermalisme, et dans de nombreux sites, les mêmes sources alimentent les deux types d'activité. C'est le cas notamment de Contrexéville, d'Evian, de Thonon-les-Bains, de Vichy, de Vittel. Le thermalisme génère encore 10.000 emplois directs selon les spécialistes, autour de 50.000 emplois indirects (Hébergement, restauration, etc.), autant d'emplois induits (commerce, loisir, tourisme, etc.)¹⁷ et reste fortement tributaire de la vitalité des marques d'eaux minérales naturelles.

¹⁷ Conseil National des Exploitants thermaux (CNETh), Aspects économiques du thermalisme français, Thermalies 5 février 2004.

1.3. L'EAU MINÉRALE NATURELLE EST APPRÉCIÉE POUR SES QUALITÉS SPÉCIFIQUES

1.3.1. *Le succès de l'eau minérale naturelle est lié à la découverte de ses propriétés bénéfiques pour la santé*

- **LA CONSÉCRATION DE L'EAU MINÉRALE NATURELLE EST LIÉE À L'HYDROLOGIE MÉDICALE ET AU DÉVELOPPEMENT DU THERMALISME**

L'eau minérale naturelle est consommée et appréciée depuis des temps immémoriaux. Des mentions des sources de Saint-Amand, de Saint-Galmier (Badoit), de Vergèze (Perrier) ont été retrouvées qui remontent à l'Antiquité. C'est à la source d'eau gazeuse que l'on doit au Moyen-Âge la construction par les pèlerins en route vers Compostelle de la chapelle qui a donné son nom à l'eau de La Salvetat¹⁸. La Source Quézac était réputée pour ses vertus miraculeuses et attirait une foule de pèlerins qui revenaient chaque année faire leurs dévotions.

L'eau minérale naturelle acquiert une très grande popularité au XVIIIème siècle avec l'hydrologie médicale, une science qui se fonde sur ses qualités curatives. L'eau de Saint-Galmier commence ainsi à être connue pour ses vertus digestives ; le Docteur Thouvenel, Médecin de Louis XVI confirme les admirables propriétés curatives de la Source Contrexeville ; en 1789, un certain Marquis de Lessert fait constater par un médecin que l'eau d'Evian a soulagé ses maux de rein.

C'est la vogue du thermalisme au XIXème siècle qui entraîne le développement d'une véritable industrie des eaux minérales naturelles.

En 1838, Auguste Saturnin Badoit met pour la première fois l'eau minérale naturelle de la source de Saint-Galmier en bouteille, et la commercialise.

En 1846, une compagnie acquiert les sources environnant le village de La Salvetat et obtient en 1848 une autorisation d'exploitation.

En 1855, Louis Bouloumié qui a démontré les vertus curatives de l'eau de Vittel à partir de sa propre expérience, obtient l'autorisation d'exploiter l'eau de la « grande source » de Vittel.

En 1861, l'eau de Contrexéville est officiellement reconnue « eau minérale naturelle ».

En 1863, Napoléon III lui-même signe le décret reconnaissant à l'eau de la source des Bouillens (Perrier) le statut d'eau minérale naturelle, et les premiers curistes commencent à affluer.

C'est en 1878, sur l'avis favorable de l'Académie de Médecine que le Ministère de la Santé délivre à la Société Anonyme des Eaux Minérales de Cachat, l'autorisation d'embouteiller l'eau minérale Evian.

¹⁸ Extraits du document : L'EAU... C'EST LA VIE. 02/2006 – Danone Eaux France

- **UNE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET FRANÇAISE RECONNAÎT À L'EAU MINÉRALE NATURELLE DES PROPRIÉTÉS BÉNÉFIQUES POUR LA SANTÉ**

L'Union Européenne a harmonisé les réglementations sur les eaux minérales naturelles en 1980 par une Directive (Directive européenne 80/777/CEE amendée par la Directive 96/70/CE et la Directive 2003/40 du 16 mai 2003) qui a permis la libre circulation entre les pays membres. La Directive européenne énonce les caractéristiques que doit posséder une eau pour se prévaloir de l'appellation d'eau minérale naturelle :

- Pureté originelle (origine souterraine à l'abri de tout risque de pollution) ;
- Composition caractéristique constante ;
- Température constante à l'émergence ;
- Microbiologiquement saine (absence de pathogènes) ;
- Naturelle (interdiction de stériliser ou de faire de traitement de potabilisation autorisation de séparer les éléments instables : fer, manganèse, etc.) ;
- Reconnue minérale dans son pays d'origine¹⁹.

La réglementation française conserve quelques spécificités avec notamment la possibilité de reconnaître à l'eau minérale naturelle utilisée à des fins de thermalisme, des propriétés favorables à la santé, dûment constatées par l'Académie Nationale de Médecine²⁰.

Par ailleurs, la France a également défini des critères stricts pour les eaux destinées à l'alimentation du nourrisson, fixant en particulier des limites de composition pour certains minéraux et en particulier les nitrates limités à 10mg/l²¹.

1.3.2. La diversité des eaux minérales naturelles permet au consommateur de choisir son eau, en fonction de ses besoins et de ses goûts

- **LES CONSOMMATEURS PEUVENT CHOISIR L'EAU MINÉRALE NATURELLE QUI LEUR CONVIENT**

Les eaux minérales naturelles se distinguent par leur composition physico-chimique spécifique qui détermine leurs propriétés éventuelles. L'étiquette indique toujours cette composition et permet au consommateur d'effectuer son choix en fonction de ses goûts et de ses besoins. Il est particulièrement invité à s'y reporter lorsque l'eau est donnée à boire au nourrisson.

Les personnes qui souhaitent compléter leur apport alimentaire ou médicamenteux en calcium peuvent choisir des eaux qui en contiennent naturellement²². Elles peuvent également choisir

¹⁹ Extraits du document : L'EAU... C'EST LA VIE. 02/2006 – Danone Eaux France

²⁰ Le Code de la santé publique (article R. 1321-69 du décret n°2003-461 du 20 mai 2003) définit l'eau minérale naturelle comme « possédant un ensemble de caractéristiques qui sont de nature à lui apporter des propriétés favorables à la santé. »

²¹ Arrêté du 14 mars 2007

des eaux minérales riches en bicarbonates²³ qui contribuent à une meilleure digestion, des eaux minérales riches en magnésium pour compléter une alimentation souvent carencée en cet élément²⁴. Le rôle déterminant du fluor dans la prévention de la carie dentaire peut également être un critère de choix pour le consommateur²⁵. Les eaux minérales qui contiennent du sodium sont particulièrement recommandées aux sportifs effectuant des efforts intenses et prolongés.

Les eaux minérales naturelles contiennent divers oligo-éléments (silice, vanadium, zinc, cuivre) qui participent au bon fonctionnement de l'organisme.

- **LA VARIÉTÉ DES GOÛTS EST CE QUI CARACTÉRISE LES EAUX MINÉRALES NATURELLES**

Le consommateur peut choisir son eau minérale en fonction du goût de celle-ci. Toutes les eaux minérales ont un goût propre qui dépend de leur composition minérale. L'équilibre entre les minéraux, leur concentration respective confère à l'eau minérale une saveur et une signature caractéristique de son terroir.

En France, la diversité des eaux minérales naturelles a permis de voir se développer le nouveau concept d'« eaunologie »²⁶.

L'intérêt pour les goûts des eaux minérales et le développement de la diététique ont entraîné l'émergence des bars à eaux. Ces endroits offrent l'occasion à leur clientèle de découvrir la grande diversité des eaux minérales du monde, leurs goûts, leurs parfums, leurs textures et leurs contenants, tous différents.

Le consommateur dispose, avec les eaux minérales naturelles, plates ou plus ou moins pétillantes, d'un grand éventail de choix.

Cette particularité gustative de l'eau minérale naturelle la distingue fortement de l'eau distribuée au robinet.

70% des consommateurs trouvent agréable le goût de l'eau minérale naturelle, contre seulement 9% pour l'eau du robinet²⁷.

²² Les eaux plates d'Hépar, de Contrex, Wattwiller, Vittel, St-Amand, ou les eaux pétillantes de La Salvetat, de Quézac, San Pellegrino, Badoit, Arvie, et Perrier, qui comportent plus de 150 mg de calcium par litre sont considérées comme riches en calcium (Académie Nationale de Médecine, Rapport sur la place des eaux minérales dans l'alimentation, par Patrice Queneau et Jacques Hubert, adopté le 14 novembre 2006).

²³ Les bicarbonates n'ont que des effets indirects sur la santé, en association avec d'autres minéraux. Les eaux pétillantes de Saint-Yorre, Célestins, Arvie, Quézac et Badoit, qui en contiennent plus de 1000 mg/L sont considérées comme riches en bicarbonates.

²⁴ Les eaux pétillantes Quézac, Badoit sont naturellement riches en magnésium, de même que les eaux plates d'Hépar, Courmayeur, Vittel, Contrex Pavillon, Taillefine.

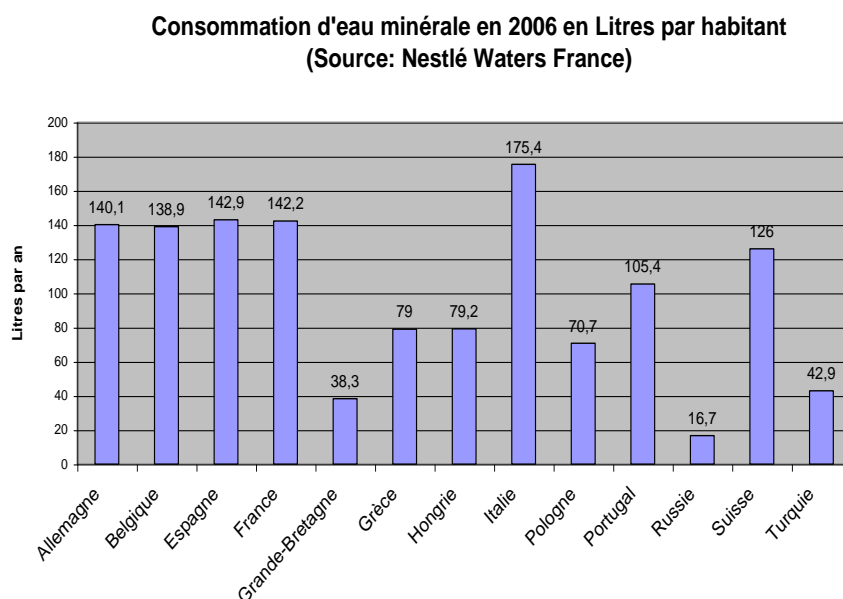
²⁵ Une limite de composition a été imposée aux eaux minérales naturelles s'établissant à 5 mg/L. Si la concentration en fluor d'une eau minérale naturelle est supérieure à 1,5 mg/L, il doit apparaître sur l'étiquette de la bouteille que cette eau ne convient pas à l'alimentation des nourrissons et des enfants de moins de 7 ans.

²⁶ En association avec BADOIT, le promoteur de ce concept original est Dominique Laporte, meilleur sommelier de France 2004. Dominique Laporte transpose son expertise du vin à l'univers des eaux, et notamment son vocabulaire. Il analyse les qualités organoleptiques des différentes eaux et apporte ses conseils de dégustation selon les goûts et les mets choisis.

²⁷ Etude de l'Ifop pour le Sedif – Bilan des campagnes Radio & Affichage – janvier 2007

1.3.3. Les Français sont parmi les plus grands consommateurs d'eau minérale naturelle en Europe et dans le monde

- **LES FRANÇAIS SONT DE GRANDS CONSOMMATEURS D'EAU MINÉRALE NATURELLE**



En consommant en moyenne plus de 142 litres d'eau minérale en 2006, les Français sont après les Italiens et juste derrière les Espagnols, parmi les premiers consommateurs d'eau minérale en Europe et dans le monde.

- **CERTAINS FACTEURS EXPLIQUENT LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION D'EAU MINÉRALE EN FRANCE**

La répartition géographique de la consommation des eaux minérales naturelles en France présente des disparités importantes. Elle est principalement le fait des habitants du Nord de la France. Les Français sont en effet plus habitués à consommer de l'eau minérale dans les régions agricoles comme la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais ou la Bretagne où l'eau de distribution courante pâtit du développement de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface causée par les pesticides et les nitrates.

Les niveaux de consommation annuels moyens enregistrés dans le Sud-Ouest ainsi que dans la région méditerranéenne sont inférieurs de 30% à la moyenne nationale.

Le niveau de la consommation d'eau minérale varie avec l'âge. Les personnes âgées sont en effet plus sensibles aux préoccupations de santé et on observe que les tranches d'âge supérieures à cinquante ans consomment davantage d'eau minérale²⁸.

²⁸ Le secteur de l'eau minérale en France, P. Gilibert, Aquamania.net.

1.3.4. L'eau minérale naturelle reste la meilleure façon de s'hydrater et a donc un rôle social majeur à jouer pour lutter contre le développement de l'obésité.

La consommation d'eau reste de l'avis des experts la meilleure façon de s'hydrater et la seule boisson indispensable à l'organisme. L'eau minérale naturelle a donc un rôle clé à jouer pour l'hydratation de tous, et en particulier auprès des jeunes générations pour contribuer à la lutte contre l'obésité²⁹.

Nestlé s'est engagé dans le programme Epode « Ensemble, Prévenons l'Obésité De nos Enfants » développé dans 10 villes de France³⁰. Un volet du programme Epode conduit entre mars et juin 2007 s'intitulait « Vive l'eau » et faisait la promotion de toutes les eaux, essentielles à l'équilibre alimentaire.

Dans sa charte nutritionnelle, DANONE Eaux France s'est engagé à promouvoir la consommation d'eau minérale naturelle au moment des repas et à privilégier cette approche dans son budget de communication.

²⁹ Etude du Professeur Barry Pokin, Rapport Nestlé sur la gestion des ressources en eau – mars 2007

³⁰ Epode est un programme de santé, lancé dans 10 villes et 10 régions en France, afin d'éviter la prise de poids excessive des enfants de 5 à 12 ans. Le promoteur de ce programme est l'Observatoire des Habitudes Alimentaires et du Poids (Association Fleurbaix Laventie Ville Santé).

1.4. L'EAU MINÉRALE NATURELLE EST UN FLEURON DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE QUI EXPORTE UNE IMAGE D'EXCELLENCE DANS LE RESTE DU MONDE

- **L'EAU MINÉRALE NATURELLE REPRÉSENTE 2,5% DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE FRANÇAISE**

L'industrie des eaux minérales naturelles représente en France un poids économique important. Elle a généré en 2004 un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros³¹, ce qui représente 2,5% du total de l'industrie agroalimentaire française (140 milliards d'euros en 2004)³².

La production d'eaux minérales se répartit en France entre les eaux plates (85% environ) et les eaux gazeuses (15% environ).

Au niveau européen, la production d'eau minérale avoisine les 25 milliards de litres. Avec plus de 6,5 milliards de litres produits en 2004, la France est le troisième producteur d'eau minérale naturelle de l'Union européenne après l'Italie et l'Allemagne qui affichent respectivement 7,8 et 7,5 milliards de litres d'eaux minérales produites par an³³.

Les entreprises qui composent ce secteur sont DANONE EAUX France³⁴, NESTLE WATERS France³⁵, NEPTUNE³⁶, SAINT AMAND, CHAMBON, HYDROXYDASE, OGEU, PAROT, SAIL les BAINS, SAINT-ALBAN, SOULTZMATT, SOURCES DU PESTRIN, SOURCES DU VERNET, WATTWILLER.

- **L'INDUSTRIE DES EAUX MINÉRALES NATURELLES EST FORTEMENT EXPORTATRICE**

La France est le premier exportateur mondial d'eaux minérales naturelles³⁷, ce qui permet au commerce extérieur de la France d'être structurellement excédentaire dans ce domaine. En 1994, l'excédent commercial de la France représentait déjà pour les eaux embouteillées plus de 350 millions d'euros³⁸.

Les groupes qui en France exportent leurs eaux minérales sont DANONE, NESTLE, NEPTUNE et SAINT-AMAND.

Les exportations d'eaux minérales naturelles continuent de progresser régulièrement au rythme de la production, dont elles représentent le tiers.

Les exportations françaises d'eau minérale s'orientent principalement vers le Benelux, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Japon. 50% de l'eau minérale naturelle est

³¹ Le chiffre d'affaires du secteur des eaux minérales naturelles en France s'élevait à environ 2 milliards d'euros en 1996 (*L'enjeu économique des eaux minérales*, Extrait de la lettre trimestrielle Energies et matières premières n°10. 4^{ème} trimestre 1999).

³² Panorama des industries agroalimentaires, Edition 2006, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

³³ Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 7 mars 2006, source DRIRE.

³⁴ Arvie, Badoit, Evian, Mont Roucous, La Salvetat, Volvic.

³⁵ Les Abatilles, Contrexeville, Hépar, Perrier, Plancoët, Quézac, Vittel.

³⁶ Chateldon, Courmayeur, Rozana, St-Yorre, Thonon, Vernière, Vichy Célestins.

³⁷ Panorama des industries agroalimentaires, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, Edition 2004

³⁸ Le secteur de l'eau minérale en France, P. Gilibert, Aquamania.net.

consommée sur les continents européen et nord-américain. Si l'Europe de l'ouest reste le principal marché au monde en termes de consommation par habitant (une centaine de litres par habitant en 2006), l'Amérique du Nord est le marché le plus important en volume. Depuis quelques années, la progression des exportations du secteur s'explique surtout par l'ouverture des marchés des pays émergents et en particulier asiatiques³⁹.

- **LE SECTEUR VÉHICULE UNE IMAGE D'EXCELLENCE À L'ÉTRANGER**

Les eaux minérales naturelles véhiculent une image très valorisante de la France à l'étranger.

L'eau minérale naturelle est notamment associée au bien-être, à la santé, à la jeunesse, et à un milieu naturel préservé. L'industrie des eaux minérales naturelles françaises est reconnue comme une industrie⁴⁰ de référence, soucieuse de minimiser constamment son impact sur l'environnement.

L'image de l'eau minérale naturelle française est parfois aussi associée à des opérations de secours des populations sinistrées à l'occasion de catastrophes naturelles. En effet, dans de telles situations les réseaux de distribution étant inopérant, seule la distribution de bouteilles d'eau permet de garantir aux populations sinistrées un accès sécurisé à cette ressource.

Le secteur des eaux embouteillée est d'ailleurs considéré comme d'importance vitale par les autorités et peu être réquisitionné en cas de crise.

En août 2005, l'ouragan Katrina a provoqué des dégâts considérables sur la côte sud des Etats-Unis. Pour aider à la lutte contre cette catastrophe humanitaire, Nestlé a alors fourni plus de 1,5 millions de bouteilles d'eau à diverses organisations de secours. Un an plus tard, pour se tenir prêt à l'éventualité d'une nouvelle catastrophe, Nestlé Waters, en partenariat avec AmeriCares, a créé à l'aube de la saison des ouragans 2006-2007, une réserve d'un million de bouteilles d'eau.

Lors du Tsunami qui a frappé l'Indonésie en décembre 2004, le Groupe Danone qui est bien implanté dans le pays, a fourni 2,4 millions de bouteilles d'eau minérale aux victimes, une initiative saluée par le Sénat dans un rapport d'information présenté par MM. Charasse et Gouteyron au nom de la Commission des Finances au mois de février 2005 sur l'aide de la France aux victimes du sinistre survenu dans le sud-est asiatique.

³⁹ Panorama des industries agroalimentaires 2006, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

⁴⁰ L'enjeu économique des eaux minérales, Extrait de la lettre trimestrielle Energies et matières premières n° 10. 4^{ème} trimestre 1999.

- 2 -

LA BOUTEILLE

2.1. LA BOUTEILLE REMPLIT DES FONCTIONS ESSENTIELLES, EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE PRATICITÉ ET D'INFORMATION

2.1.1. La bouteille préserve l'intégrité de l'eau qui est un produit fragile

Aussitôt captée, l'eau minérale naturelle est préservée dans un emballage conforme à la réglementation sur les matériaux en contact avec les aliments, qui permet de délivrer à la table du consommateur un produit aussi pur que la nature l'a produit.

La bouteille plastique, comme la bouteille en verre, garantit la sécurité alimentaire du produit et la qualité de l'eau depuis le moment où elle est captée jusqu'au moment de sa consommation, en passant par les phases de stockage, de transport et de distribution. Grâce à sa résistance, son inaltérabilité et sa neutralité elle permet de préserver dans le temps la pureté originelle de l'eau en la préservant de la contamination extérieure.

2.1.2. La bouteille apporte de la praticité au consommateur

La forme de la bouteille d'eau et son format répondent à un souci de praticité, et sont totalement adaptés aux nouveaux modes de vie des consommateurs qui se caractérisent par les phénomènes d'urbanisation, de mobilité, le développement du tourisme et de la pratique sportive.

Afin d'accompagner cette évolution profonde de la société, les embouteilleurs ont inventé des moyens d'ouverture faciles comme le bouchon à vis refermable. Ils sont également à l'origine des adaptateurs pour les biberons et des bouchons sport.

Pour augmenter la praticité du produit, le transport des bouteilles a aussi été facilité avec l'invention du pack dans les années 70, puis de la poignée permettant de les manipuler plus aisément.

L'évolution des habitudes alimentaires, et notamment le développement de la consommation hors domicile et le nomadisme sont un facteur déterminant du développement des petits formats de bouteilles de 33 et 50Cl.

2.1.3. La bouteille est un support d'information

La bouteille permet également de communiquer au consommateur les informations indispensables relatives au produit, comme son origine, sa composition, certaines recommandations de consommation et point vert⁴¹. L'étiquetage des eaux minérales naturelles est à cet égard strictement réglementé et apporte avant tout une information détaillée sur les minéraux apportés par chaque type d'eau. Souvent, des informations pratiques sont ajoutées permettant de sensibiliser les consommateurs à une bonne hygiène de vie (importance de l'hydratation à tous les âges, durant l'exercice physique, absence de sucre) et à un comportement citoyen en les incitant au tri sélectif.

⁴¹ Date de péremption, conseil de conditionnement pour les bouteilles, numéro vert, symbole attestant que l'embouteilleur contribue au budget d'Eco-Emballages. Certaines eaux sont recommandées pour l'alimentation du bébé, d'autres, très minéralisées, peuvent être déconseillées avant un certain âge.

2.2. LA BOUTEILLE A ÉVOLUÉ AU FIL DES ANS POUR LIMITER À LA SOURCE SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

2.2.1. L'histoire de la bouteille d'eau, du verre au PET

Depuis toujours, l'industrie des eaux minérales naturelles travaille à améliorer les qualités de la bouteille, qui est un élément essentiel de son produit. Cette évolution, marquée par des innovations majeures, a surtout consisté en une substitution de matières.

- Au XIXème siècle l'eau minérale naturelle était embouteillée dans des cruchons en terre cuite expédiés dans des voitures attelées.
- Par la suite, l'eau minérale naturelle n'a été conditionnée que dans des bouteilles en verre, à l'origine transportées dans des caisses en bois, protégées par de la paille.
- C'est à la fin des années 1960 qu'apparaît la première bouteille plastique en PVC (Polyvinyle de chlorure) plus légère et moins fragile que la bouteille en verre qu'elle supplante très vite⁴².
- L'introduction en 1992 de la nouvelle bouteille de 1,5L en PET est une révolution⁴³. Grâce à la recherche dans le domaine des matériaux, l'industrie des eaux minérales naturelles décide de remplacer le PVC par un nouveau polymère de plastique : le PET (polyéthylène téréphtalate)⁴⁴. Ses propriétés sont mieux adaptées au marché de la bouteille plastique. Il ne casse pas, ce qui évite tout risque de coupures. Il est flexible et plus résistant, ce qui va permettre de réduire le poids des bouteilles. Plus légère, plus solide, plus souple, la bouteille en PET est aussi transparente que le verre.
- Aujourd'hui, l'effort de recherche se poursuit sur le PET, afin de mieux exploiter toutes les potentialités de ce polymère parfaitement neutre et 100% recyclable.

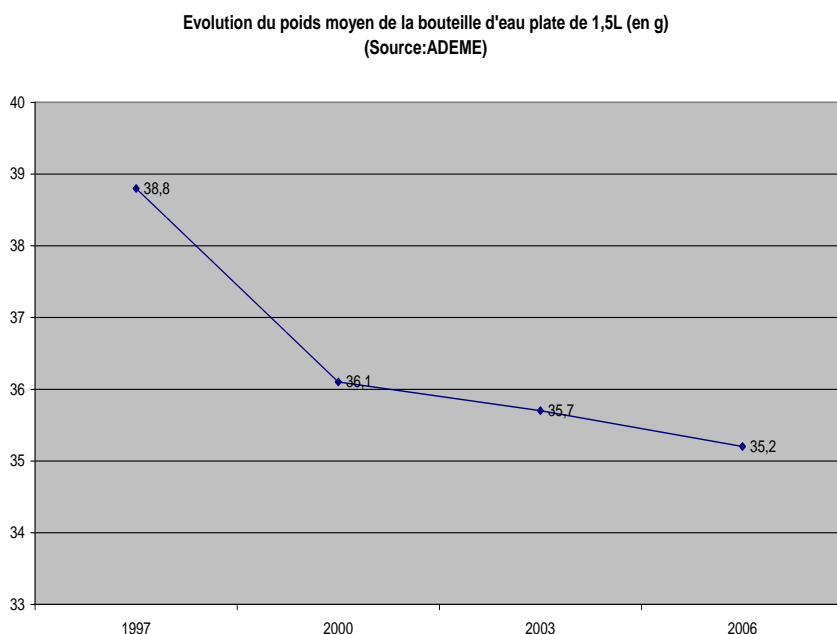
⁴² 1968 : première bouteille de Vittel en PVC, 1969, première bouteille d'Evian en PVC, 1973 première bouteille de Badoit

⁴³ 1992 : première bouteille de Valvert en PET

⁴⁴ Le secteur de l'eau minérale en France, P. Gilibert, Aquamania.net.

2.2.2. Le passage au PET a permis d'abaisser considérablement le poids de la bouteille

- **LA DIMINUTION DU POIDS DE LA BOUTEILLE EST LIÉE À L'ÉVOLUTION DU MATÉRIAU UTILISÉ**



A la fin des années quatre-vingt-dix, le passage du PVC au PET a permis aux industriels de réduire d'environ un tiers le poids total de la bouteille.

Progressivement la maîtrise du PET permet d'alléger encore l'emballage. Entre 1997 et 2006, la même bouteille de 1,5L, qui représente 85% du marché de l'eau minérale, est passée de 38,8g à 35,2g⁴⁵.

S'il y a 20 ans l'emballage plastique d'une bouteille de 1,5L d'eau pesait près de 50g, son poids approche aujourd'hui les 30g.

En raison du succès du PET, le PVC n'est plus du tout utilisé désormais pour conditionner les eaux minérales naturelles.

- **LA RÉDUCTION À LA SOURCE DU POIDS DES EMBALLAGES EST UN OBJECTIF ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE LIÉ AU COÛT DE TRANSPORT DES BOUTEILLES**

En cherchant à diminuer le volume des emballages, les industriels poursuivent un double objectif : diminuer la quantité de matière utilisée, donc le poids transporté et par voie de conséquence les coûts de la bouteille et du transport. Ce faisant ils contribuent aussi à diminuer le volume des emballages ménagers, les quantités de matière fossile utilisée ainsi, que les émissions de gaz à effet de serre produites.

La diminution du coût de transport des bouteilles par les industriels des eaux minérales s'accompagne de la recherche de solutions alternatives pour le transport des bouteilles qui soient plus respectueuses de l'environnement. L'eau minérale naturelle est en effet un produit distribué partout dans le monde et transporté sur de très longues distances⁴⁶ du fait de la contrainte réglementaire d'embouteillage à la source.

⁴⁵ Eau du robinet, eau en bouteille, des impacts environnementaux bien différents, ADEME, information presse, 25 janvier 2007.

⁴⁶ En France la distance moyenne pour le transport de l'eau minérale naturelle est de 682Km.

Partout où cela est possible, les 'minéraliers' remplacent le fret routier par des modes de transport moins générateurs d'émissions polluantes (NOx, SOx et CO2), comme le rail ou le transport fluvial.

Si aujourd'hui les minéraliers sont désireux de développer encore le transport par rail, ce dernier dépend dans les années qui viennent de l'évolution de l'offre sur le marché du fret.

En 2006, Nestlé Waters France a ouvert entre les Vosges et la ville d'Anvers en Belgique un trajet pour le transport de ses produits qui s'effectue uniquement par le rail. Chaque année, 143 trains remplis de palettes de bouteilles d'eaux minérales empruntent cet itinéraire, remplaçant 6.000 trajets de camion aller-retour. Aujourd'hui on considère que cette démarche volontaire de Nestlé Waters France a permis de réduire de 80% les émissions de dioxyde carbone sur cet itinéraire⁴⁷.

L'objectif de Nestlé Waters France est qu'en 2008 60% des flux au départ des sites de Vergèze et des Vosges soient assurés par le fer et le transport multimodal (fer-routage).

L'eau d'Evian n'est plus acheminée qu'à 30% par la route et 70% par le train, dont les wagons arrivent directement au cœur de son usine.

Mais DANONE Eaux France est surtout le premier utilisateur de barges sur le Rhône⁴⁸. Embarqués à Mâcon ou à Lyon, les containers de bouteilles d'eau minérale sont acheminés sur le fleuve jusqu'au port de Fos-Marseille, d'où ils sont transportés, toujours par bateau, vers des destinations lointaines. Grâce au transport fluvial, on considère que DANONE Eaux France économise chaque année l'utilisation de 5.000 camions pour le transport de ses produits.

En 2006, le transport fluvial a concerné plus de 100 millions de bouteilles d'eaux minérales, et ce mode de transport ne cesse de se développer pour les bouteilles d'eaux minérales au rythme de 10% par an⁴⁹.

2.2.3. Du fait de l'utilisation de la bouteille en PET, les quantités de déchets d'emballages évoluent moins vite que la consommation d'eau en bouteille

Bien que la consommation des Français ait augmenté de 20% depuis 1994, le poids total des déchets d'emballages est aujourd'hui le même qu'il y a plus de 10 ans. Les efforts constants des entreprises qui produisent ou qui distribuent des produits emballés ont donc permis d'éviter un million de tonnes de déchets d'emballages⁵⁰.

Les industriels partagent les préoccupations écologiques des associations de protection de l'environnement et d'un nombre croissant de consommateurs. Pour cela, ils appliquent pour la bouteille les principes de l'éco-conception, une démarche qui vise à diminuer dès l'origine l'impact du produit sur l'environnement. Appliquée à la réduction des emballages à la source, cette démarche s'est révélée particulièrement efficace.

⁴⁷ EFBW (European Federation of Bottled Water) 2007.

⁴⁸ DANONE EAUX France

⁴⁹ EFBW (European Federation of Bottled Water) 2007.

⁵⁰ Zéro déchet non trié, non recyclé, non valorisé, Eco-Emballages, Mars 2007, 40 propositions pour la maîtrise durable des déchets municipaux

Dans une étude publiée en 2007, l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) a observé qu'entre 1997 et 2006 le nombre d'emballages a augmenté de 23%, alors même que les tonnages d'emballages ont baissé de 9%⁵¹. La réduction importante du tonnage des emballages dont les industriels et parmi eux les embouteilleurs, sont à l'origine a induit une amélioration importante de leur impact environnemental.

2.2.4. La bouteille en PET est entièrement recyclable et valorisable

Composées presque intégralement de pétrole, les bouteilles en PET peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique facile et sans émanation toxique.

Mais surtout, à la différence d'un grand nombre d'emballages, les bouteilles d'eau sont intégralement recyclables, de la bouteille en PET proprement dite, à son bouchon en PEhd (Polyéthylène Haute Densité).

Ainsi, grâce à la bouteille en plastique, dont le taux de recyclage a progressé de 9% à 51%⁵² sur la période 1997-2006, la fin de vie des emballages des eaux plates et des eaux gazeuses permet de diminuer considérablement leur impact environnemental en représentant un gisement important de matière première pour l'industrie.

⁵¹ « Analyse environnementale de l'évolution des tonnages d'emballages ménagers en France entre 1997 et 2006 sur 8 marchés de produits de grande consommation », Rapport Adème 2007.

La progression de la consommation d'eaux plates depuis 1997 aurait dû conduire à une augmentation proportionnelle des tonnages d'emballages correspondants. Or on observe que ces tonnages de déchets d'emballages évoluent moins vite que la consommation d'eaux en bouteille.

- La principale raison est la réduction du poids unitaire des bouteilles de 2L, 1,5L, 1L (effet poids primaire). Le poids de la bouteille plastique d'1,5L qui représente plus de 85% du marché est passé en moyenne de 38,8g en 1997 à 35,2g en 2006, soit une réduction de 9% au global entraînant une diminution de 15.000 tonnes d'emballages.
- On constate par ailleurs un effet contenance avec l'apparition des fontaines de 5L, ainsi que la progression des bouteilles de 2L qui ont permis une réduction des tonnages de 6.000 tonnes au total, compensant ainsi le développement du format 1L.

La diminution du poids unitaire des emballages a un effet favorable sur tous les indicateurs environnementaux (exemple : épuisement des ressources, énergie primaire, déchets municipaux).

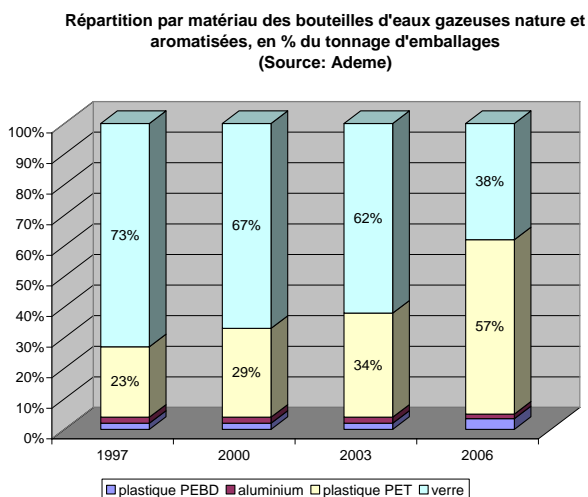
La même évolution est constatée pour les eaux gazeuses mais de façon beaucoup plus spectaculaire.

- Le remplacement des bouteilles en verre de 1L par des bouteilles en PET a entraîné une baisse des tonnages d'emballages de 100.000 tonnes. En 2006, une bouteille plastique d'un litre d'eau gazeuse pèse 41,5g⁵¹ alors qu'une bouteille en verre pèse 252g. En 2006, le verre ne représente plus que 5% des bouteilles d'eau gazeuse (47% en 1997).

Par ailleurs, la réduction à la source du poids unitaire des bouteilles en plastique a contribué à la baisse des tonnages, en particulier, les poids des bouteilles plastique d'un litre et 1,25L, qui représentent plus des deux tiers du marché ont diminué respectivement de 10 et 16% de 1997 à 2006.

⁵² ADEME, Eco-Emballages, « Prévention et valorisation des déchets d'emballages », juin 2007.

2.2.5. Contrairement aux idées reçues, la bouteille en PET est au moins aussi écologique que la bouteille en verre



Le verre, qui est le matériau traditionnel de la bouteille d'eau minérale naturelle, a aujourd'hui été le plus souvent remplacé par le plastique, mais on continue de trouver des bouteilles d'eau minérale en verre, principalement sur les tables des restaurants. Plus que le plastique, le verre sert encore à valoriser l'eau minérale, et reste bien adapté à une consommation de prestige. C'est la raison pour laquelle il est

apprécié par le secteur de la restauration, qui s'accommode bien du système de la consigne, l'échange des divers contenants vides pouvant s'effectuer facilement lors du renouvellement du stock livré aux restaurateurs et cafetiers.

Les bouteilles en verre non consignées sont également recyclables à 100%. Un système de collecte du verre existe depuis de nombreuses années qui couvre la plus grande partie du territoire et permet de recycler 72%⁵³ des bouteilles et des flacons en verre de toute origine qui sont réutilisés sous forme de calcin dans la production de nouveaux emballages.

Le poids du verre et sa fragilité ont pourtant conduit le consommateur à opter progressivement pour le plastique. Ce changement de comportement a été accompagné par les industriels.

Les bouteilles d'eau en verre consignées destinées à la consommation hors domicile des cafés, hôtels et restaurants sont réutilisées un nombre de fois limité du fait de l'usure ou de la casse des bouteilles. Pour servir à nouveau d'emballage à l'eau minérale, elles doivent être lavées selon des procédés spécifiques qui éliminent les risques de contamination.

Par ailleurs, la bouteille en verre est beaucoup plus lourde que la bouteille en PET⁵⁴. Consignée, son transport s'effectue dans les deux sens. S'agissant de leur transport, l'impact environnemental des bouteilles en PET est moindre.

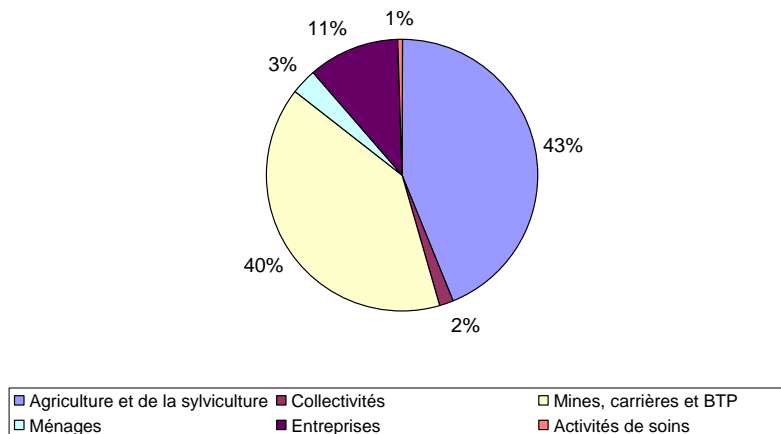
⁵³ ADEME, Eco-Emballages, « Prévention et valorisation des déchets d'emballages », juin 2007.

⁵⁴ En 2006, le poids d'une bouteille d'un litre d'eau gazeuse en PET est de 41,5g, de 552g en verre. Pour des raisons techniques, la bouteille d'eau gazeuse se doit d'être plus solide que la bouteille d'eau plate, elle est donc aussi plus lourde. ADEME, « Prévention et valorisation des déchets d'emballages », juin 2007.

2.3. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA BOUTEILLE EN FIN DE VIE EST MINIMISÉ

2.3.1. Les bouteilles d'eau en plastique ne représentent que 0,03% de la production totale des déchets et 0,8% des déchets ménagers

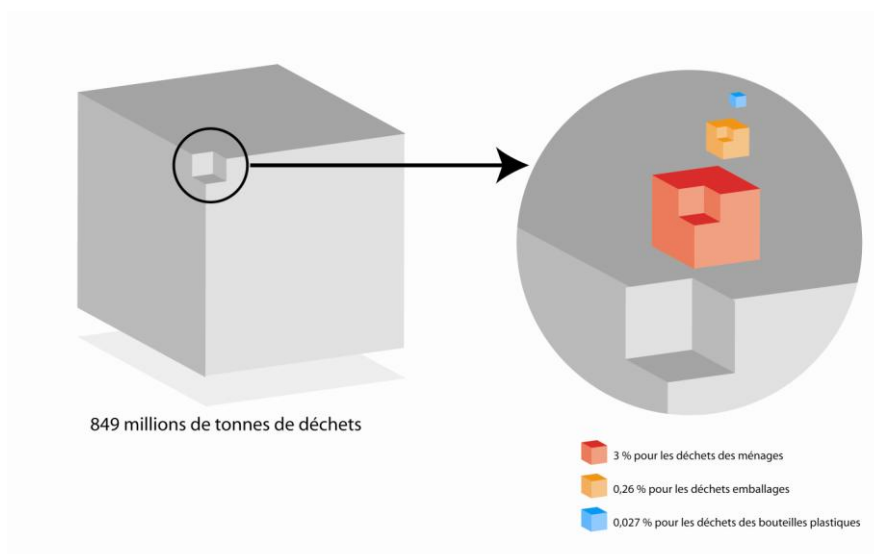
Répartition de la production de déchets par secteurs en France en 2004
(Sources IFEN, Ademe)



La production de déchets en France s'élève en 2004 à 849 millions de tonnes, et les déchets ménagers, avec 28 millions de tonnes, n'en représentent qu'une petite partie équivalant à 3 ou 4%.

Dans les 28 millions de tonnes de déchets ménagers produits en 2004, le gisement global d'emballages ménagers avoisine 4,6 millions de tonnes⁵⁵ environ, soit approximativement 16,5% du total des déchets ménagers et à peine plus de 0,5% de la production totale de déchets.

Les bouteilles d'eau en plastique, en représentant 231.000 tonnes⁵⁶, ne représentent que 5% du gisement des emballages ménagers, 0,8% des déchets produits par les ménages et 0,027% de la production totale de déchets en France. La moitié de ces bouteilles est recyclée.



⁵⁵ ESTEM 2003

⁵⁶ ESTEM 2003

2.3.2. Les embouteilleurs sont à l'origine de la création d'Eco-Emballages, qui assure la collecte et le tri des bouteilles plastique, et sensibilise la population au geste de tri

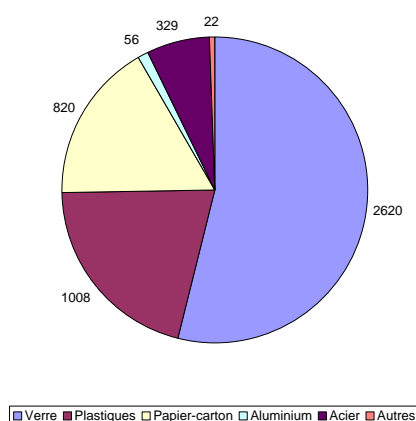
- **LA COLLECTE ET LE TRI DES BOUTEILLES PLASTIQUE SONT PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE ECO-EMBALLAGES**

Anticipant de deux ans la directive européenne sur les emballages et les déchets d'emballages de 1994, ce sont les embouteilleurs, à l'initiative d'Antoine Riboud, le PDG de Danone, qui sont à l'origine de la création de la société Eco-Emballages en 1992. Agréée régulièrement par les pouvoirs publics, et la dernière fois le 30 décembre 2004 par les ministères de l'Ecologie et du Développement Durable, de l'Intérieur, de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, cette société à but non lucratif a pour mission de financer et d'organiser, en collaboration avec les collectivités locales, la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers destinés au recyclage.

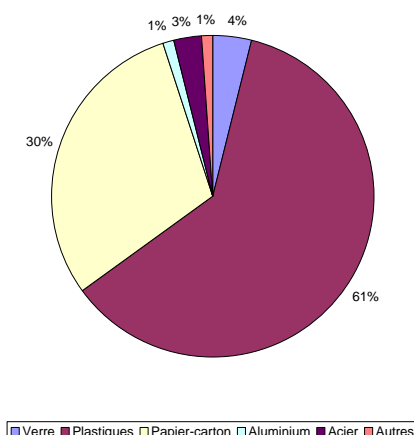
- **LES EMBOUTEILLEURS CONTINUENT D'ÊTRE DE TRÈS IMPORTANTS CONTRIBUTEURS D'ECO-EMBALLAGES**

En 2003, si les emballages en matière plastique représentent un peu plus de 20% des tonnages de matériaux qui sont mis sur le marché et qui contribuent au financement des éco-organismes, 61% des contributions au budget d'Eco-Emballages proviennent des membres d'Eco-Emballages qui mettent sur le marché des emballages en matière plastique.

Tonnages d'emballages ménagers contributeurs mis sur le marché en 2003 en milliers de tonnes (Source: ADEME)



Répartition des contributions par matériau en 2003 (Source: ADEME)



La part des embouteilleurs dans le budget d'Eco-Emballages est particulièrement significative : 52 millions d'euros pour un budget total de 402 millions d'euros en 2005, soit près de 13%.

Sur les 2,8 millions de tonnes de déchets d'emballages ménagers qui sont recyclées tout matériau confondu en 2005, 200.000 tonnes soit 7% sont des déchets d'emballages plastique⁵⁷.

- **LE SYSTÈME QUI REPOSE SUR ECO-EMBALLAGES EST UN SUCCÈS**

La démarche volontaire de coopération et de responsabilisation initiée par les embouteilleurs a remporté très vite un grand succès, et a permis de remplir dès l'origine les objectifs de collecte et de recyclage qu'elle s'était fixée.

En 15 ans d'existence, Eco-Emballages a contribué à changer les mentalités et les comportements des consommateurs français envers leurs déchets d'emballages. Aujourd'hui, une centaine de secteurs industriels sont représentés en son sein, cinq filières de matériaux ont été créées dont la filière plastique.

Plus de 47.000 entreprises sont membres contributeurs d'Eco-Emballages, qui travaille avec 35.000 des 36.000 communes de France, touchant 58,4 millions de Français, soit 94% de la population⁵⁸.

En France, grâce à Eco-Emballages, près de 60% des déchets d'emballages ménagers sont désormais recyclés. Le taux de valorisation totale des déchets atteint donc 76% puisque 16% des 4,6 millions de tonnes d'emballages produits par an sont incinérés avec récupération d'énergie⁵⁹.

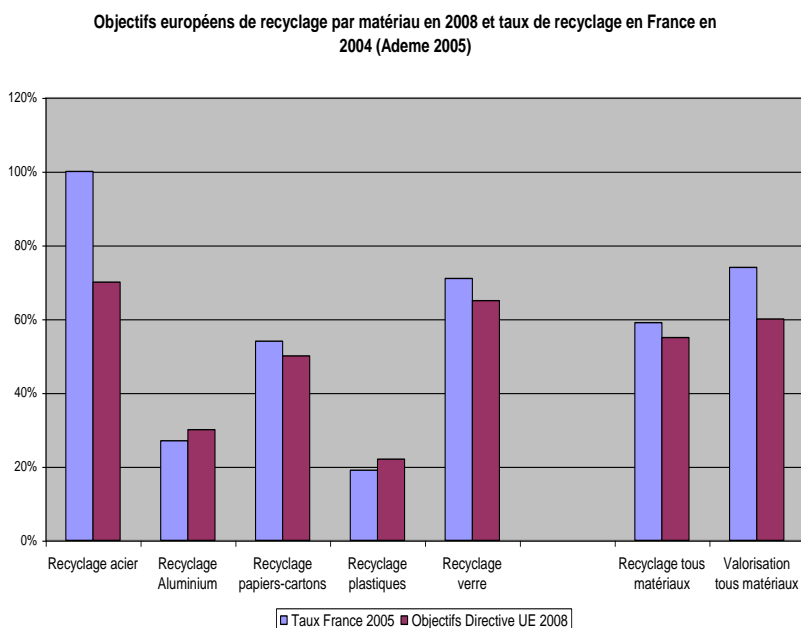
⁵⁷ Eco-Emballages

⁵⁸ Eco-Emballages, *Objectif 2007-2017 Zéro déchet non trié, non recyclé, non valorisé*

⁵⁹ Source ADEME

2.3.3. Plus d'une bouteille sur deux est recyclée : c'est grâce aux bouteilles que la France atteint l'objectif européen de recyclage des matières plastique

La Directive européenne relative aux emballages et aux déchets d'emballages⁶⁰ a fixé des objectifs de recyclage pour les différents matériaux entrant dans la composition des déchets ménagers, qui devront être remplis par les Etats membres⁶¹, au plus tard le 31 décembre 2008.



En 2005, la France avait rempli ses engagements en faveur du recyclage et de la valorisation des matériaux. Les objectifs de recyclage de l'acier, du papier et du carton, et du verre sont atteints. L'objectif de recyclage des déchets d'emballages ménagers plastique, fixé par la France à 21,5%, est en passe de l'être, essentiellement grâce au taux de recyclage des bouteilles qui dépasse 50%.

Les bouteilles et les flacons constituent aujourd'hui la quasi-totalité du plastique recyclé en France. Les autres emballages en plastique ne sont pas recyclés, ni même positionnés dans les consignes de tri délivrées aux consommateurs⁶².

Les bouteilles d'eaux représentent l'immense majorité du nombre des bouteilles et des flacons considérés, loin devant les boissons rafraîchissantes, les jus de fruits et les détergents⁶³.

⁶⁰ 2004/12/CE du 11 février 2004 modifiant la Directive 94/62/CE.

⁶¹ A l'exception des nouveaux Etats adhérents à l'Union européenne.

⁶² D'après l'ADEME, les 86.000 tonnes d'emballages de yaourts et produits assimilés sont marginalement concernés par le recyclage.

⁶³ Valorplast

2.3.4. La bouteille plastique est la matière première d'une filière dynamique du recyclage du plastique

- **LA SOCIÉTÉ VALORPLAST EST LA CLÉ DE VOUTE DE LA FILIÈRE DE RECYCLAGE DU PLASTIQUE**

La mise en place et le développement du tri et de la collecte des bouteilles plastique⁶⁴ ont permis la création d'une véritable filière de reprise et de recyclage.

Cette filière a été organisée dès l'origine par la société Valorplast, avec les fabricants d'emballages en matière plastique, l'industrie du plastique et Eco-Emballages⁶⁵.

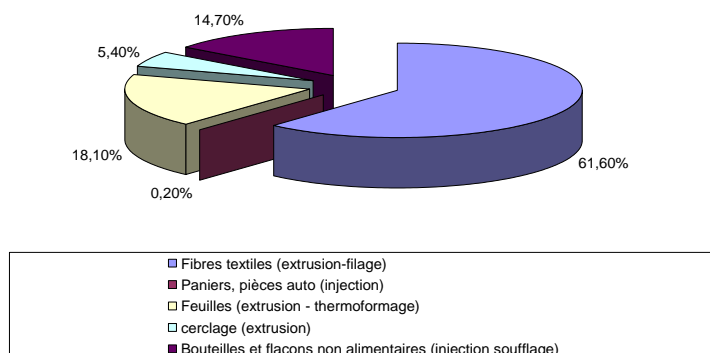
Valorplast garantit aux collectivités locales la reprise des balles de plastique qu'elles ont constituées grâce à la collecte dans les 271 centres de tri qui existent en France. Valorplast rémunère à présent les collectivités locales pour les balles de plastique et se charge de les acheminer et de les vendre aux 21 usines de régénération et de recyclage réparties en France et en Europe.

En France, la filière mise en place par Eco-Emballages et Valorplast représente des capacités de régénération de plus de 230.000 tonnes⁶⁶ de plastiques divers et emploie plus d'un millier de personnes.

- **LES DÉBOUCHÉS DU PLASTIQUE RECYCLÉ SE DÉVELOPPENT ET SE DIVERSIFIENT**

Le plastique recyclé trouve des débouchés dans une grande variété de produits et principalement dans le textile, car le PET est chimiquement très proche du polyester. Les bouteilles collectées deviennent donc par exemple de la fibre de rembourrage d'anoraks ; il faut 27 bouteilles pour faire un pull polaire, 67 bouteilles pour faire une couette pour deux personnes, 6 bouteilles pour faire un ours en peluche.

Devenir des paillettes et granulets de PET recyclés en 2006 (Source: Valorplast)



Mais il existe également d'autres applications pour le plastique recyclé, comme les cartes à puces, les montres, les sièges enfant, la moquette, etc.

De nouvelles pistes de recyclage apparaissent comme les blisters, liens de cerclage ou mousses d'isolation.

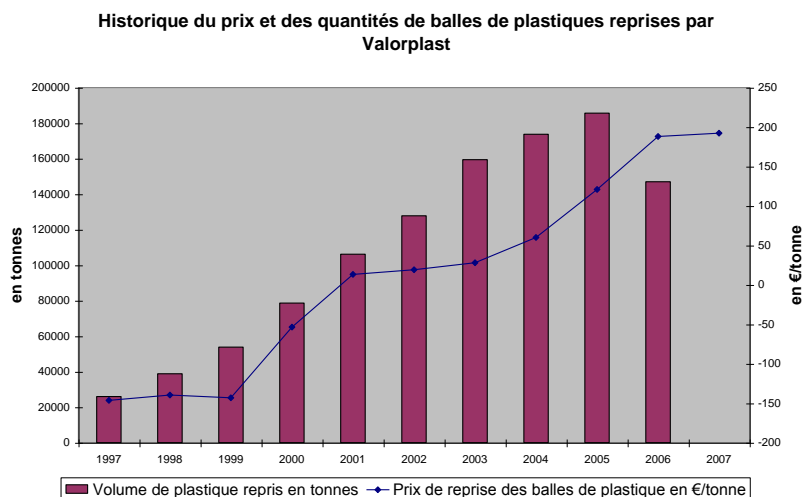
⁶⁴ Et des flacons

⁶⁵ Au départ, les producteurs d'eaux minérales étaient également actionnaires de Valorplast, avant d'intervenir désormais au travers d'Eco-Emballages.

⁶⁶ 205.000 tonnes de bouteilles et flacons plastique sont collectés en France, des balles de plastique sont importées de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas

- **LA FILIÈRE DU RECYCLAGE DU PLASTIQUE SE DÉVELOPPE ET SE DIVERSIFIE**

La filière du recyclage du plastique a trouvé un équilibre économique à partir de 2001. Elle rémunère depuis 2004 les collectivités locales pour la reprise des balles de plastique. Le dynamisme du marché du recyclage du plastique a permis à Valorplast de verser 22 millions d'euros aux collectivités locales pour la reprise des bouteilles et des flacons en 2005, et près de 28 millions d'euros en 2006⁶⁷.



Le développement de la demande pour la matière première issue des emballages de bouteilles en PET a attiré vers la filière du recyclage des bouteilles et des flacons en polyéthylène téréphtalates la concurrence des grands groupes français de l'environnement qui, en passant avec certaines collectivités des contrats de reprise, ont entraîné la diminution des volumes de plastique pris en charge par Valorplast, une diminution qui est observable en 2006. Le prix de la tonne de PET à recycler ne cesse d'augmenter, signe de la vitalité de ce nouveau marché.

⁶⁷ Valorplast

2.4. DES MARGES DE PROGRÈS PEUVENT ENCORE ÊTRE TROUVÉES

2.4.1. Les industriels poursuivent leurs recherches pour optimiser l'impact environnemental de la bouteille dès sa conception

- **LA BOUTEILLE RESTE UN SUJET D'ÉTUDES DANS LES CENTRES DE RECHERCHES DES MINÉRALIERS**

Dans le secteur des eaux minérales naturelles la recherche et le développement ont une importance capitale. Chaque entreprise dispose d'unités de recherche performantes qui travaillent sur la qualité du produit, les moyens les plus sûrs de la garantir, mais également sur l'emballage lui-même.

En mai 1999, la société des Eaux Minérales de Saint-Amand inaugure un laboratoire spécialisé dans le domaine de la microbiologie et de la bactériologie, mais qui s'impose aussi par son dynamisme en matière de recherche et d'innovation, tant dans le domaine du produit et du développement des gammes que dans celui de l'emballage.

En 2000, DANONE installe à Palaiseau en région parisienne son centre de recherche Daniel Carasso. Dans cette structure dotée d'un budget annuel de 130 millions d'euros travaillent 800 personnes dont 500 chercheurs et ingénieurs sur le développement des produits, des procédés et des emballages.

En 2004, Nestlé inaugure à Vittel, le « Product Technology Center » (PTC). Ce centre regroupe toute l'expertise du Groupe Nestlé en matière d'eau embouteillée pour toutes ses filiales dans le monde. Il est constitué par une équipe pluridisciplinaire de plus de 80 chercheurs : docteurs en nutrition, hydrogéologues, biochimistes, microbiologistes, experts de la chimie du PET... Il fait partie du réseau international de recherche Nestlé qui compte 3.700 chercheurs, répartis sur (18 centres) et s'appuie sur la capacité de recherche unique du centre de recherche central de Nestlé à proximité de Lausanne en Suisse.

- **UN AXE DE RECHERCHE MAJEUR CONCERNE LE R-PET**

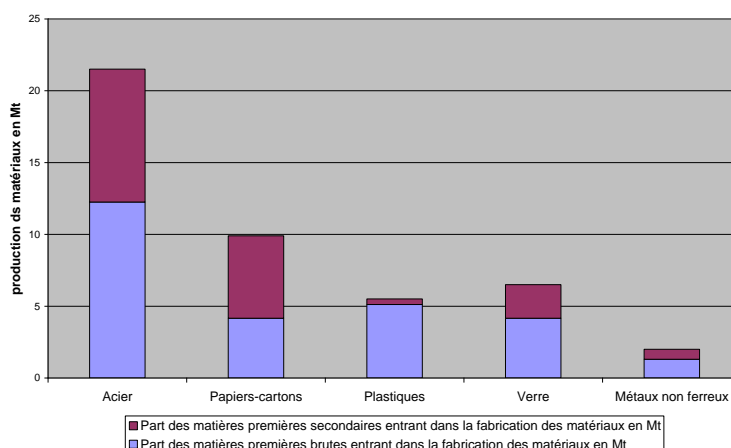
Les embouteilleurs travaillent à l'utilisation du PET recyclé (R-PET) pour la fabrication des bouteilles neuves. Car l'utilisation de matières ayant au moins une fois été incorporées à un produit permet d'éviter certaines étapes de production, d'économiser de l'énergie, des ressources naturelles et de limiter les impacts environnementaux associés⁶⁹.

En comparaison avec d'autres matériaux comme l'acier, le papier ou le verre, la part des matières premières secondaires, c'est-à-dire des matières premières de récupération, dans la production des emballages plastique est aujourd'hui particulièrement faible. Or la réutilisation d'une tonne de PET permet d'économiser environ 700kg de pétrole brut.

⁶⁸ En 2006, les bouteilles d'huiles ont été ajoutées aux produits alimentaires, d'hygiène, d'entretien et aux produits divers dont les emballages en forme de bouteilles et flacons en plastique sont déjà repris.

⁶⁹ ADEME – Les déchets en chiffres – Edition 2007

Matières premières secondaires entrant dans la production des matériaux en 2004
(Source: ADEME)



Alors que d'autres débouchés pour le recyclage du PET se développent, les industriels envisagent de fabriquer de nouvelles bouteilles d'eaux minérales à partir d'emballages recyclés et régénérés en granulés. Pour le recyclage du PET, le retour à la bouteille semble être de loin le segment qui présente le potentiel le plus important, un potentiel qui dépend lui aussi de l'amélioration du système de tri et de collecte des emballages ménagers.

Longtemps la réglementation sanitaire française n'a pas permis l'utilisation du PET recyclé dans la fabrication des emballages destinés à l'eau. En 2007, avec la publication d'un avis de l'Afssa⁷⁰ favorable à cette utilisation, le contexte est devenu plus propice au recyclage pour la fabrication de tels emballages dédiés. Un règlement européen précisant les règles d'utilisation des plastiques recyclés entrant en contact avec les denrées alimentaires est en cours d'adoption.

- **LA RECHERCHE SUR LES BIOMATÉRIAUX SE POURSUIT MALGRÉ LES INTERROGATIONS QU'ILS SUSCITENT**

La piste des polymères issus de ressources renouvelables dits « bioplastiques » est également poursuivie, mais n'a pas encore permis de produire une bouteille assez solide et résistante pour pouvoir apporter à l'eau un emballage durable.

Cette perspective promet à première vue des gains environnementaux considérables grâce à l'économie d'énergie fossile. La question se pose pourtant de savoir si l'avenir du plastique réside effectivement dans des substituts issus de l'agriculture, alors que le débat est aujourd'hui ouvert sur ce sujet concernant les biocarburants.

⁷⁰ Le 27 novembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a rendu un avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés à l'emploi de matériaux en PET recyclé destinés ou mis au contact des denrées alimentaires et des eaux de boisson. L'Afssa s'est saisie de cette question le 8 novembre 2000 alors que depuis 1993 et la mise en place en France d'un système de tri et de collecte des ordures ménagères un nombre croissant de demandes d'autorisation d'emploi de matériaux contenant du PET recyclé affluait au Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF).

La Directive européenne 94/62/CE sur les emballages et les déchets d'emballages considère que l'utilisation de matières recyclées dans la fabrication des emballages alimentaires représente un moyen d'atteindre les objectifs de recyclage qu'elle a fixé aux Etats-Membres. Cependant, une réglementation européenne pour encadrer l'utilisation de la matière plastique recyclée entrant en contact avec les denrées alimentaires est en attente.

- **LES EXPERTS DU COTREP ORIENTENT LA DÉMARCHE D'ÉCO-CONCEPTION DES EMBOUTEILLEURS**

Le Comité technique pour le recyclage des plastiques (Cotrep) a été créé en 2001 par les industriels des emballages en matière plastique⁷¹ et les professionnels de leur recyclage⁷², afin d'évaluer le caractère recyclable des emballages plastique avant même leur mise sur le marché.

Le Cotrep rend des avis techniques aux entreprises qui le sollicitent, en leur indiquant les caractéristiques de l'emballage étudié par rapport au recyclage, et le cas échéant les améliorations à lui apporter.

Le Cotrep rend aussi des avis généraux qui constituent une base de données à laquelle les industriels se réfèrent pour optimiser les emballages plastique dès leur conception.

C'est ainsi qu'un projet de bouteille plastique qui comportait à l'origine un bouchon à vis en aluminium a été modifié pour y substituer un bouchon en plastique, le Cotrep considérant que le bouchon en aluminium perturbait le traitement de l'emballage en fin de vie⁷³. Cette collaboration avec NESTLE WATERS France sur la bouteille PERRIER 50cl en PET a constitué le premier dossier COTREP.

- **LES MINÉRALIERS TRAVAILLENT À RÉDUIRE LEURS EMBALLAGES**

Un projet à l'étude consiste à uniformiser les emballages tertiaires ou de transport, qui servent à faciliter la manutention et le transport des bouteilles d'eaux minérales, c'est-à-dire les emballages industriels tels que les films, les caisses, les palettes, les éléments de calage. Cette uniformisation des emballages tertiaires devrait permettre d'en faciliter le recyclage.

2.4.2. Il est nécessaire d'augmenter le taux de collecte en renforçant l'incitation au geste de tri

Par sa visibilité, la bouteille plastique est un déchet emblématique qui focalise toutes les attentions. A ce titre, elle doit être traitée de façon exemplaire.

L'eau en bouteille est un produit pratique, qui est souvent consommé à l'extérieur du foyer, dans des espaces publics, naturels ou urbains. Le fait de retrouver des bouteilles vides dans ces espaces constitue en soi une forme de pollution visuelle, qui porte préjudice à l'image du produit, même si les quantités en cause restent extrêmement marginales par rapport aux quantités totales de déchets produits.

Pour cette raison, les embouteilleurs, dans la continuité de ce qui a été fait depuis 1992 avec Eco-Emballages, sont déterminés à prendre avec les partenaires concernés (collectivités locales notamment) les initiatives utiles pour gérer la fin de vie des bouteilles de façon à limiter au maximum leur impact sur l'environnement.

⁷¹ Chambre syndicale des emballages en matière plastique, CSEMP

⁷² Eco-Emballages, Valorplast

⁷³ Perrier Fluo lancé en 2001

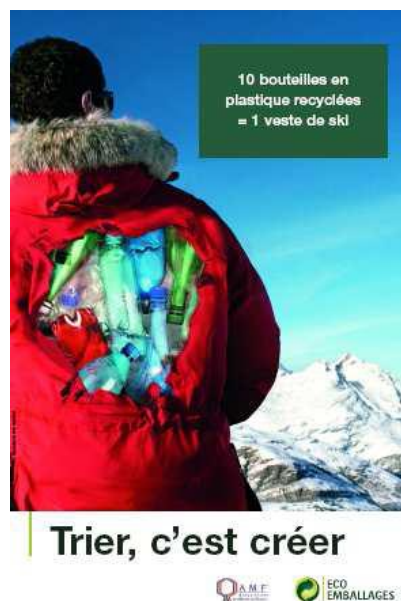
- **RENFORCER LA SENSIBILISATION AU GESTE DE TRI EN COLLABORATION AVEC ECO-EMBALLAGES**

Inciter le consommateur au geste de tri est l'unique moyen de développer la collecte et le recyclage.

L'industrie du recyclage du PET dispose de capacités suffisantes pour se développer rapidement et absorber une augmentation de l'offre de balles de PET recyclées. Le système de collecte, de reprise et de recyclage repose en dernier ressort sur le comportement des consommateurs. Or ces derniers restent encore à convaincre du rôle essentiel qu'ils jouent dans le dispositif.

C'est pourquoi les embouteilleurs s'associent à Eco-Emballages pour mener des actions de sensibilisation du public au geste de tri.

Eco-Emballages met régulièrement en oeuvre des actions de communication en direction du public. Ces actions prennent par exemple la forme d'encarts dans la presse gratuite⁷⁴, de campagnes d'affichages⁷⁵, de partenariats dans des événements tels que le tour de France⁷⁶, d'actions pédagogiques menées avec les associations de protection de l'environnement et les collectivités locales, et visent en particulier à développer la collecte hors domicile.



⁷⁴ Campagne « Recyclons les préjugés » au mois de mars 2007.

⁷⁵ « Trier, c'est créer », premier volet d'une campagne d'affichage, lancée par Eco-Emballages, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) en mars 2007. Cette campagne vise à sensibiliser les consommateurs au geste de tri en leur représentant sa finalité, soit les produits recyclés.

⁷⁶ La société Eco-Emballages profite de la période estivale pour s'associer à un grand nombre d'événements permettant de sensibiliser les vacanciers au geste de tri hors de leur domicile : les Eurockéennes de Belfort, la Fête des Guides de Chamonix, la techno Parade de Paris, le festival des Vieilles Charrues, le Printemps de Bourges, etc.

- **SENSIBILISER LE CONSOMMATEUR PAR UNE INFORMATION SUR LA BOUTEILLE**

L'emballage est un vecteur de communication avec le consommateur, il doit être exploité en ce sens.

Les producteurs d'eaux minérales se sont collectivement engagés à utiliser les étiquettes de leurs bouteilles pour véhiculer des messages encourageant les consommateurs au geste de tri, de façon à améliorer la collecte et à augmenter le recyclage des bouteilles plastique.

En 2008, les embouteilleurs lanceront avec Eco-Emballages une vaste campagne de promotion du geste de tri, utilisant justement ce mode de communication.

Sur les étiquettes des emballages des eaux minérales, des messages pourraient aussi inciter les consommateurs à choisir le format de bouteille le plus adapté aux circonstances, conseillant de choisir les grands formats pour la maison et une consommation familiale, et de réserver les petits formats pour des utilisations individuelles hors domicile.

CONCLUSION

Les membres de la CSEM représentent une industrie responsable, qui a le privilège de commercialiser un produit précieux dont la naturalité et la qualité nécessitent d'être préservées par une politique de protection de la ressource et de limitation de l'impact de l'activité sur l'environnement.

Forts des résultats déjà atteints (50% des bouteilles en plastique sont recyclées alors que le taux de recyclage des ordures ménagères est de 19%) et souhaitant aller encore plus loin dans la prévention des déchets, la collecte et le recyclage des bouteilles plastique, les industriels des eaux minérales naturelles entendent démontrer qu'ils s'inscrivent dans la ligne des propositions issues du « Grenelle de l'Environnement »⁷⁷.

Les membres de la CSEM à cet effet :

- soutiennent l'objectif annoncé dans le cadre du Grenelle d'augmenter significativement le taux de recyclage global afin qu'il passe de 50 à 60% d'ici à 2012 pour les bouteilles d'eau en PET.
- continueront à prendre toute leur part dans les campagnes de communication de la société Eco-Emballages en faveur de la promotion des éco-gestes, et mèneront par ailleurs à titre individuel des actions de communication à destination des consommateurs visant à les inciter à trier leurs emballages ;
- s'engagent sur les 5 prochaines années à introduire progressivement jusqu'à 25% de matériaux recyclés dans la fabrication de leurs bouteilles, dès que les approvisionnements en matières secondaires seront sécurisés et que toute la réglementation française et européenne en matière de contact alimentaire sera effective ;
- se proposent d'intensifier le dialogue avec les collectivités locales et les distributeurs d'eau afin de parvenir, avec eux et sous l'égide des Pouvoirs publics, à un code de bonnes pratiques en matière de communication sur l'eau qui soit en mesure de prévenir les campagnes comparatives, déloyales et dénigrantes qui créent la confusion chez le consommateur.

Parce qu'elle est dépositaire d'une ressource naturelle constamment menacée, l'industrie des eaux minérales naturelles est parmi les plus soucieuses de la protection de l'environnement. Sa raison d'être est en effet de préserver pour le consommateur, d'aujourd'hui et de demain, la naturalité de son produit - qui en fait la qualité.

Par ces nouveaux engagements, les minéraliers, par la voie de la Chambre syndicale, s'affirment, quinze ans après la mise en place du premier éco-organisme et l'introduction du geste de tri dans la vie quotidienne des citoyens, comme les acteurs d'une prise de conscience, toujours plus aigüe, des enjeux du traitement des déchets pour la planète.

⁷⁷ Et principalement les propositions du Plan national de prévention et de recyclage des emballages ménagers présenté par l'ANIA (Association nationale des industries agroalimentaires), l'ILEC (Institut de liaisons et d'études des industries de consommation) et la FCD (Fédération du commerce et de la distribution) avec Eco-Emballages au début du mois de novembre 2007 dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement. »

La Chambre Syndicale des Eaux Minérales

La Chambre syndicale des eaux minérales (CSEM) fédère l'ensemble des industriels 'minéraliers' français et constitue l'organisme consulaire chargé de représenter les intérêts collectifs du secteur des eaux minérales auprès de ses partenaires et des pouvoirs publics.

L'industrie des eaux minérales représente un secteur important de l'industrie agroalimentaire et de l'économie française. Elle produit par an aujourd'hui 7,5 milliards de litres, dont un tiers est destiné à l'export. Son chiffre d'affaires s'élève à 3,5 milliards d'euros. Elle emploie environ 7.000 personnes.

La Chambre Syndicale des Eaux Minérales (CSEM) est membre de l'Association Nationale des Industries Agroalimentaires (ANIA).

Son Président est M. Jean-Pierre DEFFIS, Directeur Général du Groupe DANONE EAUX France.
Sa Déléguée Générale est Mme. Béatrice ADAM.

Chambre Syndicale des Eaux Minérales (CSEM)

37, rue des Mathurins - 75008 Paris
Tel : 01 47 20 31 10
Fax : 01 47 20 27 62
Email : csem@csem.fr

Les membres de la Chambre Syndicale des Eaux Minérales

CHAMBON

S.G.E.M.N.C. - 45340 Chambon La Forêt
Tél : 02 38 32 27 20
Fax : 02 38 32 25 84

HYDROXYDASE (OMEGA PHARMA)

11, allée de la Source - 63340 le Breuil Sur Couze
Tél : 04 73 71 60 76
Fax : 04 73 71 66 44

NEPTUNE

2, rue de Courçon - 94517 Thiais Cedex
Tél : 01 41 73 82 00
Fax : 01 41 73 82 09

CHATELDON, COURMAYEUR, ROZANA, ST-YORRE, THONON, VERNIERE, VICHY CELESTINS

NESTLE WATERS France

20, rue Rouget de Lisle - 92130 Issy Les Moulineaux
Tél : 01 41 23 38 00
Fax : 01 41 23 69 00

LES ABATILLES, CONTREXEVILLE, HEPAR, PERRIER, PLANCOET, QUEZAC, VITTEL

OGEU

SEMO S.A.S. – Quartier des Fontaines - 64680 Ogeu Les Bains
Tél : 05 59 34 91 33
Fax : 05 59 34 94 41

PAROT

Sté des Eaux Minérales Source Parot - B.P. 2 - 42610 Saint Romain Le Puy
Tél : 04 77 97 74 64
Fax : 04 77 76 06 34

SAEME

22 avenue des Sources
74500 Evian
Tél : 04 50 26 80 80
Fax : 04 50 26 80 66
EVIAN, BADOIT, SALVETAT

SAIL les BAINS

SA du Parc de Sail les Bains - Parc Thermal - 42310 Sail Les Bains
Tél : 04 77 64 33 22
Fax : 04 77 64 39 99

SAINT-ALBAN

Sté des EM de Saint Alban – Les Grands Prés - 42370 Saint Alban
Tél : 04 77 66 42 50
Fax : 04 77 66 42 53

SAINT AMAND

89, avenue du Clos – B.P. 81 – 59732 Saint Amand Les Eaux Cedex
Tél : 03 27 48 51 76
Fax : 03 27 27 86 09

SEV

Zone industrielle du Chancet
63530 Volvic
Tél : 04 73 63 20 00
Fax : 04 73 63 20 01
VOLVIC, ARVIE

SOULTZMATT

Sté d'Economie Mixte des Sources de Soultzmatt - B.P. 7 – 68570 Soultzmatt
Tél : 03 89 47 00 06
Fax : 03 89 47 61 17

SOURCES DU PESTRIN

S.E.M.P.A. – Sources du Pestrin – 07380 Meyras
Tél : 04 75 94 41 04
Fax : 04 75 94 58 08

SOURCES DU VERNET

S.G.E.S.M – Sources du Vernet - Prades - 07380 Lalevade d'Ardèche
Tél : 04 75 38 03 03
Fax : 04 75 38 52 62

WATTWILLER

2, rue de Guebwiller – B.P. 89 – 68703 Cemay Cedex
Tél : 03 89 75 76 77
Fax : 03 89 75 76 76